



## PROCÈS-VERBAL

### Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, VINGT NEUF NOVEMBRE, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 26 NOVEMBRE 2022 s'est réuni en **séance extraordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 novembre 2022

<u>Présents</u> :	Mme	LEBEAU Colette,	Maire
	M.	CHASSAGNE Jean-Paul,	1 <sup>er</sup> Adjoint
	Mme	LEBON Marie-Josée,	2 <sup>ème</sup> Adjointe
	M.	DUHEZ Didier,	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme	MEILLER Laetitia,	Conseillère
	M.	LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	M.	PATIN Raphaël	Conseiller délégué
	Mme	SANCHES Véronique,	Conseillère
	Mme	BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée
	Mme	VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée
	M.	SAFER Michel,	Conseiller

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : M. PATIN Raphaël, Conseiller délégué

19h01, Madame le Maire Colette LEBEAU déclare la séance extraordinaire ouverte.

Le Conseil Municipal désigne monsieur PATIN Raphaël secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir répondu présent pour cette séance extraordinaire et informe ce dernier du sujet principal.

Pour répondre aux besoins de la collectivité en matière d'emploi administratif, il était nécessaire de faire des démarches auprès du Comité Technique Intercommunal CDG42 et ensuite de valider celles-ci par délibérations du Conseil Municipal.

Procéder aux démarches internes, délibérer une candidature spontanée d'un agent administratif.

## DÉLIBÉRATIONS

### **2022-45 Suppression de poste au tableau des effectifs**

### **2022-46 Modification quotité horaire sans suppression du poste existant**

Madame le Maire explique que le tableau des effectifs actuel fait état de deux postes Agent administratif pour une quotité horaire de 17h50 chacun soit un total de 35h00 au tableau des effectifs sur la poste d'agent administratif.

La collectivité fait face à une déclaration de vacance d'emploi déposée sur la plateforme Emploi territorial sous le numéro V042210600315443001 en date du 7 juin 2021 suite à la mutation de l'ancien agent administratif et restée sans candidature. Afin de donner plus de possibilité de recrutement, madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante.

Suppression d'un poste d'agent administratif pour 17h50 hebdomadaire et modification de la quotité d'heures du second poste pour 35h00 hebdomadaire. Cela permettra de recruter plus facilement un agent, le poste ayant déjà une candidature sous cette condition.

Afin de mettre en œuvre cette modification, il était nécessaire de faire une demande de saisines en amont au Comité Technique Intercommunal CDG42. En date du 20 octobre 2022 une saisine numéro 2022-11-18/88 pour suppression de poste et une saisine numéro 2022-11-18/89 pour modification de quotité horaire sans suppression du poste existant sont faites. Après réunion du Comité Technique Intercommunal en date du 18 novembre 2022, ces demandes de saisines ont reçu un Avis Favorable.

Il convient aujourd'hui au Conseil Municipal de délibérer sur la modification du tableau des effectifs.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité par 11 votes pour, valide la suppression de poste, agent administratif créé par délibération 2017-022 en date du huit septembre deux mille dix-sept.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité par 11 votes pour, valide la modification quotité horaire sans suppression de poste, du poste d'agent administratif créé par délibération 2020-043 du vingt neuf octobre deux mille vingt.

## **2022-047 Tableau des effectifs décembre 2022**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux demandes de saisines 2022-11-18/88 et 2022-11-18/89 ayant reçu avis favorable en date du 18 novembre 2022 par le Comité Technique Intercommunal CDG42. Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs conformément à l'article 34 de la loi du 28 janvier 1984. Madame le Maire présente le nouveau tableau de effectifs après application des saisines.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité par 11 votes pour, valide le tableau des effectifs en application au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

## **2022-048 Recrutement Adjoint Administratif**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la déclaration de vacance d'emploi numéro V042210600315443001 en date du 7 juin 2021, le poste d'adjoint administratif n'a pas eu de candidature. Celui-ci est occupé actuellement par un agent administratif, dans un premier temps mis à disposition par le CDG42 et en contractuel depuis 6 mois. Aujourd'hui une candidature spontanée de cet agent en date du 10 octobre 2022 est proposée. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le recrutement de cet agent administratif.

Après délibération le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité par 11 votes pour, valide la candidature spontanée reçu le 10 octobre 2022.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place dès à présent les démarches de recrutement d'un adjoint technique et répondre aux besoins de la collectivité pour 2023.

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à **19h46**.

Approbation du présent Procès-Verbal le 19/12/2022

Nom Prénom	Fonction	Signature
<b>LEBEAU</b> Colette	<b>Maire</b>	
<b>CHASSAGNE</b> Jean-Paul	1 <sup>er</sup> Adjoint	
<b>LEBON</b> Marie-José	2 <sup>ème</sup> Adjointe	
<b>DUHEZ</b> Didier	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>MEILLER</b> Laëtitia	Conseillère	
<b>LOPEZ</b> Anthony	Conseiller délégué	
<b>PATIN</b> Raphaël	Conseiller délégué <b>Secrétaire de séance</b>	
<b>SANCHES</b> Véronique	Conseillère	
<b>BOISSE</b> Sabrina	Conseillère déléguée	
<b>VIVIER</b> Angélique	Conseillère déléguée	
<b>SAFER</b> Michel	Conseiller	

